

Les Personnes, la Planète et le Profit

Code de conduite des fournisseurs de DSM

Mission et valeur fondamentale

DSM s'est donné pour mission de rendre la vie des générations actuelles et futures plus radieuse. Notre mission s'appuie sur une valeur fondamentale, qui veut que chacun de nos actes contribue à la création d'un monde plus durable. Ce développement durable équivaut pour nous à créer simultanément de la valeur autour de trois dimensions : humaine, environnementale et économique. Il prend, en d'autres termes, la forme d'un triple engagement vis-à-vis des Personnes, de la Planète et du Profit. Ce développement durable guide chacun de nos actes et forme également la base de notre Code de conduite des fournisseurs, qui définit notre approche des affaires ainsi que notre dialogue avec nos fournisseurs.

Mise en œuvre

DSM estime que le développement durable passe par la participation de nos fournisseurs, sous-traitants et agents directs et indirects (que ceux-ci soient ou non associés à la production) à cette quête de performance économique, de qualité environnementale et de responsabilité sociale, tant au sein de notre propre société que de nos chaînes de valeur. Nous attendons par conséquent de nos fournisseurs et de nos sous-traitants qu'ils s'engagent, y compris pour le compte de leurs filiales, à respecter ce code à l'échelle internationale et/ou locale et invitent leurs propres fournisseurs à en faire de même. Nous entendons assurer la mise en œuvre adéquate de ce Code de Conduite, par le biais d'un dialogue avec nos fournisseurs et de leur formation le cas échéant, en vue d'améliorer en permanence la déontologie des affaires et de permettre à nos fournisseurs de démontrer leurs compétences uniques au service des Personnes, de la Planète et du Profit.

Conformité

Nos fournisseurs sont invités à faire preuve d'une approche proactive pour établir et maintenir les normes exposées dans le Code, y compris en matière de collecte et d'évaluation d'informations adéquates et opportunes, d'établissement d'objectifs et de buts pertinents et mesurables et de suivi et de contrôle réguliers des progrès. Cette tâche exige la mise en place de ressources et de structures organisationnelles adaptées. Les employés de DSM sont invités à signaler à leur direction toutes pratiques éventuelles de leurs partenaires commerciaux qui seraient contraires à ce Code.

Les paragraphes suivants examinent le Code de conduite des fournisseurs de DSM ainsi que les trois dimensions du développement durable que sont les Personnes, la Planète et le Profit.

Personnes : la dimension humaine

- **Non-discrimination** – les fournisseurs s'abstiennent de toute discrimination basée sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, l'âge, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap.
- **Travail forcé et travail des enfants** – les fournisseurs ne font appel ni au travail forcé ni au travail des enfants et respectent les conventions 138 (âge minimum) et 182 (pires formes de travail des enfants) de l'Organisation Internationale du Travail.
- **Santé et sécurité** – les fournisseurs appliquent des politiques de santé et de sécurité rigoureuses, en vue de créer un lieu de travail exempt d'incidents et de blessures, et de prévenir les maladies professionnelles et les problèmes de santé associés à leurs activités. Les fournisseurs jouent, à tous les niveaux, un rôle actif dans l'identification et la correction des situations dangereuses, et s'efforcent en permanence d'améliorer la situation sanitaire de leurs employés.

- **Règles d'or de sécurité** – les fournisseurs s'engagent à respecter nos 12 règles d'or de sécurité ainsi que les pratiques associées. Ces règles énoncent simplement et clairement les comportements à adopter à l'égard des activités qui présentent un risque de sécurité potentiel. Il est essentiel de s'assurer que ces règles sont respectées et les personnes protégées. Nous sommes déterminés à sauver des vies.

1. Pas de drogues au travail ; ne fumez que dans les endroits désignés ; pas d'alcool au travail.
2. Procurez-vous un permis de travail valide si nécessaire.
3. Testez la qualité de l'atmosphère interne avant de pénétrer dans un espace confiné.
4. Verrouillez, étiquetez et testez les machines ou équipements avant toute intervention.
5. Ne coupez jamais une conduite sans autorisation.
6. Ne neutralisez ou ne désactivez jamais un équipement de sécurité critique sans autorisation.
7. Protégez-vous contre les risques de chute lorsque vous travaillez en hauteur.
8. Levage et grutage : ne pénétrez jamais dans une zone exposée au risque de chute d'objets.
9. Conformez-vous à la gestion des changements si nécessaire.
10. Respectez votre plan de gestion de voyage (déplacements professionnels).
11. Attachez votre ceinture de sécurité.
12. Conduisez de manière responsable et respectez le code de la route local. Évitez d'utiliser le téléphone, même avec un kit mains libres, durant la conduite et ne dépassez pas les limites de vitesse. Abstenez-vous de boire si vous devez conduire et respectez toujours les taux d'alcoolémie en vigueur.

- **Liberté d'association** – les fournisseurs respectent le droit de leurs employés en matière de liberté d'association et de négociation.
- **Rémunération équitable** – les fournisseurs appliquent une politique salariale juste et compétitive, avec une reconnaissance méritée correspondant à la performance.
- **Horaires de travail** – les fournisseurs ne forcent pas leurs employés à travailler durant des périodes de temps excessives. Au cas où il est demandé aux employés de faire des heures supplémentaires, ce travail est rémunéré conformément à la législation locale.
- **Communauté** – les fournisseurs garantissent des conditions de vie saines et sûres aux populations locales et encouragent la création d'emplois locaux, l'approvisionnement local, l'éducation et le développement des infrastructures.

Planète : la dimension environnementale

- **Empreinte écologique** – les fournisseurs assurent et affichent une politique d'amélioration environnementale continue, et s'efforcent notamment de réduire l'utilisation des matières premières et la consommation d'énergie, les émissions, les rejets, le bruit, les déchets et leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et des substances dangereuses par le biais d'objectifs et de politiques d'amélioration clairement définis.
- **Product stewardship** – conformément aux principes de « product stewardship » (responsabilité permanente sur les produits), nos fournisseurs identifient les risques et l'impact environnemental relatifs à leurs produits tout au long de leur processus de production et de leur cycle de vie, et s'efforcent de les minimiser. Dans ce contexte, les fournisseurs échangent les connaissances, compétences et expériences pertinentes avec leurs propres fournisseurs, clients et autres partenaires.
- **Amélioration continue** - les fournisseurs évaluent et améliorent sans cesse leurs produits, méthodes de travail, processus de production et services. Les fournisseurs s'assurent que ces changements se déroulent de manière contrôlée et sont acceptables pour leurs clients et leurs autres parties prenantes

- **Déchets** - les fournisseurs ont déjà mis en place ou établiront une procédure pour la manutention, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des déchets sans risque conformément à la législation en vigueur.
- **Information** – les fournisseurs communiquent à leurs clients et au grand public des informations claires sur les aspects environnementaux et de sécurité de leurs produits et de leurs processus de production.
- **Risques pour la santé et la sécurité des populations locales** - les fournisseurs évaluent systématiquement et régulièrement, ou confient à un prestataire tiers le soin d'évaluer, l'impact de leurs activités sur les populations locales, notamment en matière de sécurité, d'émissions et de déchets dans le cadre de leurs activités normales. Les conclusions de ces évaluations sont documentées.
- **Intervention d'urgence** – les fournisseurs consentent à des efforts pratiques et raisonnables pour mettre en œuvre un programme d'intervention d'urgence pour les situations d'urgence les plus prévisibles.

Profit : la dimension économique

- **Lois et réglementations** – les fournisseurs agissent en stricte conformité avec les lois et réglementations internationales, nationales et locales qui s'appliquent à leurs opérations commerciales, et obtiennent tous les permis nécessaires. Les normes de l'industrie locales prévalent lorsqu'elles sont plus rigoureuses que les exigences légales du pays.
- **Concurrence libre et équitable** – les fournisseurs attachent une réelle importance à une concurrence libre et équitable dans tous les pays du monde et respectent en conséquence les lois de concurrence dans toutes les régions où ils sont présents et adoptent des politiques très strictes à cet égard.
- **Embargos et droit du commerce** – les fournisseurs respectent les législations et les restrictions commerciales en vigueur, telles qu'elles sont imposées par les Nations Unies ou par d'autres organismes nationaux, supranationaux ou gouvernementaux, et adoptent des politiques très strictes dans ce domaine.
- **Corruption** – les fournisseurs s'abstiennent de toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la corruption active ou passive.
- **Cadeaux** – les fournisseurs respectent l'interdiction faite aux employés de DSM de donner ou d'accepter des cadeaux ou des faveurs susceptibles de compromettre ou de susciter le doute sur la neutralité des décisions prises par DSM ou les fournisseurs. Les fournisseurs sont informés de ces exigences et y adhèrent.
- **Conflits d'intérêt** – les fournisseurs divulguent à DSM toutes les informations dont ils disposent par rapport à d'éventuels conflits d'intérêt, y compris les intérêts financiers de tout employé de DSM dans les activités d'un fournisseur.
- **Confidentialité** – les fournisseurs protègent toutes les informations confidentielles qui leur sont confiées par DSM et ses partenaires commerciaux respectifs.
- **Comptabilité transparente** – Les registres comptables et les documentations afférentes des fournisseurs donnent une vision authentique, juste et exhaustive de la nature des transactions sous-jacentes.
- **Continuité de l'activité** – les fournisseurs s'efforcent de maintenir des politiques et des plans visant à atténuer le risque d'exposition aux actes de terrorisme, crimes, menaces, épidémies, catastrophes naturelles et accidents graves.

Représentant du fournisseur

Date

Signature